

## Politique de développement durable de la Chambre de commerce et de tourisme de la Vallée de Saint-Sauveur

### ACHAT DE BIENS ET SERVICES

*La Chambre de commerce et de tourisme de la Vallée de Saint-Sauveur s'engage à :*

- favoriser l'achat de produits locaux du territoire qu'elle dessert, sinon du Québec ou du moins au Canada ;
- favoriser l'achat de produits biodégradable tel que savon à vaisselle, savon à main, produit ménager, etc. ;
- favoriser l'achat de produits faits à partir de matières recyclées.

### MATIÈRES RÉSIDUELLES

*La Chambre de commerce et de tourisme de la Vallée de Saint-Sauveur s'engage à :*

- gérer ces matières résiduelles selon les 3RV (Réduction – Réemploi – Recyclage – Valorisation) ;
- instaurer une collecte de compostage dans ses locaux ;
- encourager la réduction de l'utilisation du papier en favorisant l'envoi par courriel, le système d'archivage électronique et l'impression recto-verso ;
- économiser l'eau en installant des plaquettes dans le réservoir des toilettes.

### ÉVÉNEMENTS

*La Chambre de commerce et de tourisme de la Vallée de Saint-Sauveur s'engage à :*

- mettre tout en œuvre pour faire de ces événements, des événements éco-responsables, en minimisant la production de matières résiduelles et en compensant les émissions de carbone ;
- se munir et installer les infrastructures nécessaires lors des événements afin de gérer de manière responsable un maximum des matières résiduelles.

### SENSIBILISATION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

*La Chambre de commerce et de tourisme de la Vallée de Saint-Sauveur s'engage à :*

- sensibiliser ses employés régulièrement, lors des rencontres hebdomadaires et/ou courriels ;
- sensibiliser ses administrateurs à l'importance de faire du covoiturage lors des conseils d'administration et des comités exécutifs ;
- informer les membres via le Bulletin *Les Nouvelles de la Vallée* et les 5 @ 7, afin qu'ils adoptent de bonnes pratiques liées au développement durable.

### CONDITIONS DES EMPLOYÉS

*La Chambre de commerce et de tourisme de la Vallée de Saint-Sauveur s'engage à :*

- offrir une activité par mois aux employés de l'établissement, en développement durable et/ou une activité sociale dans le but de mieux se connaître et sous un autre angle qu'au travail ;
- revoir l'ergonomie des postes de travail de chacun des employés.